



Conseil communal Penthelaz

Penthelaz, le 23 septembre 2019

Procès-verbal N° XIV

Séance du 23 septembre 2019

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
Madame Christiane Chevalier, scrutatrice, Mme De Sa Aurora, scrutatrice suppléante
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 20h15 en la salle du Verger

* * *

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au Syndic M. Freiburghaus, aux municipaux, aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'au public.

Madame la Présidente informe, avant les opérations préliminaires, que le poste d'huissier n'a pas été repourvu faute de candidat. Le Conseil peut valablement siéger sans huissier.

Opérations préliminaires

a) la parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents 45 ; excusés 4 ; absent 1 ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 juin 2019. La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question. Le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

- Deux courriers d'informations sur la 5 G ont été adressés au Conseil. L'un de Swisscom, l'autre de l'Association Suisse des Télécommunications. Ces documents ont été transmis par courriel aux membres avant la séance.
La parole est donnée aux conseillers :
 - ✓ M. Daniel Traini aimerait avoir la position de la municipalité au sujet de la 5G. M Freiburghaus informe que la Municipalité n'a pas reçu ces courriers et qu'elle ne prend actuellement pas position.
 - ✓ M. Pierre Zurbrugg demande si la commune a eu des demandes d'implantations d'antennes sur la commune de Penthelaz. M. Freiburghaus répond qu'il n'y a eu aucune demande. Il informe que les autorisations sont du domaine de la confédération et que seule la mise à l'enquête de l'antenne est du ressort de la commune.
 - ✓ M. Pierre Zurbrugg aimerait savoir ce qu'il en est du moratoire du Conseil d'Etat concernant la 5G. La commune n'a pas autorité sur ce qu'il peut se passer sur le territoire communal. A ce jour, aucun opérateur n'a pris contact pour installer une antenne sur notre commune.
- Lettre de démission de Mme Berthoud Sandrine au 30.9.2019. Mme Berthoud quitte le Conseil après 3 décennies d'intenses activités pour notre commune. Elle a été assermentée en novembre 1989, passera par presque toutes les fonctions au sein du Conseil mis à part le poste de secrétaire. Mme la Présidente remercie Mme Sandrine Berthoud pour son dévouement et le temps consacré à notre commune. Mme Berthoud est chaleureusement et longuement applaudie par l'assemblée. Mme la Présidente donne la parole à l'assemblée. Personne ne souhaite s'exprimer.

d) Communications de la Municipalité

M. Piéric Freiburghaus

M. Freiburghaus excuse M. Jauner absent ce soir pour raisons familiales.

1. Démarche participative

La restitution de l'ensemble de la démarche, incluant les 3 demi-journées d'ateliers et les orientations prises par la Municipalité, fera l'objet d'une séance le samedi 16 novembre matin au Verger. Un courrier d'invitation sera envoyé à tous les participant-e-s, une invitation plus large, par la voie du journal communal et d'affichage, sera adressée à toute la population.

2. 4èmes Journées du Développement durable

Vendredi 20 septembre, un public fort de 100 personnes a visionné le film documentaire de Sandrine Rigaud : « Coton : l'envers de nos tee-shirts », produit par France Télévisions, Cash Investigations. Cette projection, prétexte à la discussion, a précédé un échange entre le public et M. Jacques Dubochet, Professeur émérite à l'Unil, Prix Nobel 2007, M. Christophe Grand, directeur de Landi Gros-de-Vaud Venoge, Mme Brigitte Besson, photographe à l'Atelier 207 implanté à Venoge Parc, M. Bruno Curchod, enseignant en économie, habitant de Penthaz, et le syndic représentant la Municipalité. Il me paraît que l'on peut synthétiser cet échange en paraphrasant M. Jacques Dubochet : « Il est temps de nous mettre au boulot ... les solutions, nous les avons ... beaucoup de manifestations donnent espoir que cela va changer ... ». En effet, nous n'avons pas le choix, nous devons nous engager pour accélérer la transition énergétique, atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050 ; nous engager, quel que soit le cercle auquel nous appartenons, individus, collectifs, économie, enseignement, et surtout pouvoirs exécutifs et législatifs ».

Samedi 21 septembre, les visites et ateliers ont attiré un public intéressé, convaincu, mais peut-être un peu moins nombreux qu'espéré, quand bien même l'offre était conséquente et variée.

Si les jeunes ont été particulièrement discrets autant le vendredi 20 que le samedi 21, et ceci malgré un courrier nominatif adressé à chacun-e né-e en 1999, 2000 et 2001, je salue l'engagement de Sacha Déjardin qui est venu présenter son travail traitant du gaspillage alimentaire.

Un grand merci à tous les participant-e-s à ces deux journées qui manifestent d'un intérêt pour la question et encouragent les autorités à poursuivre cette politique. Merci aux membres du groupe Agenda 2030, au personnel des services extérieurs et du greffe, pour leur précieuse et efficace collaboration ; ainsi qu'aux conseillers-ères communaux présents ces deux jours.

Je profite de parler de développement durable pour signaler aux membres du Conseil qu'une brochure : « Accélérer la transition énergétique vaudoise » éditée par la Direction générale de l'environnement sera prochainement envoyée à chacun-e.

3. Coord 21

La Municipalité a adhéré à la Coord21, association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin qui sont engagées dans une démarche de développement durable.

Toutes les communes romandes et du Tessin sont invitées à rejoindre l'association. Elles accèdent alors à la plateforme d'échange de Coord21 et peuvent profiter de l'expérience acquise par leurs pairs tout en faisant profiter ceux-ci de la leur.

L'association Coord21 regroupe 4 cantons, 52 communes et 4 institutions en Suisse romande.

Les principales activités de la Coord21 comprennent:

- valorisation des démarches et projets intégrant les principes du développement durable, au niveau des collectivités et institutions de droit public
- développement des synergies entre les membres et d'autres acteurs du développement durable; organisation de journées thématiques et de formations
- renforcement de la collaboration et de la coordination des démarches entreprises
- création, diffusion et actualisation d'outils: boussole21.ch, achats-responsables.ch, etc.
- accès à un portefeuille d'actions de développement durable pour les communes et les entreprises
 - initiation de projets communs aux membres en fonction de leurs besoins

4. Stationnement

La Municipalité a redéfini 4 secteurs, dans lesquels le stationnement est limité à 5 heures, ceci les jours ouvrables entre 7h et 19h. Cela concerne 198 places.

1. le Secteur Village englobe la place sise à l'est de l'église, la route de la Gare, la route de Lussery et la rue de l'Ancienne-Poste ;

2. le Secteur Est (à l'est de la route de la Gare) inclut la place du Pont, le parking de la Vuy, la route de la Vuy, le chemin Rouge et le chemin des Etangs ;

3. le Secteur Ouest ne comprend actuellement que le parking du Verger, mais prochainement également le chemin de la Piscine ;

4. le Secteur Sud (au sud de la route de Lausanne) est formé du chemin des Fourches, du chemin de Sauffaz et du chemin du Stade.

Pour chacun de ces secteurs, le nombre maximum de macarons est limité à 20% du nombre de places balisées.

Le prix du macaron reste inchangé, soit CHF 50.- par mois ou CHF 500.- par année.

Les conditions pour pouvoir bénéficier d'un macaron sont :

Le véhicule doit être immatriculé au nom d'un propriétaire privé domicilié en résidence principale à Penthaz ou au nom d'une société ou entreprise également domiciliée à Penthaz.

La Municipalité peut également délivrer des macarons aux commerçants ayant leur activité à Penthaz, devant par exemple l'utiliser pour des livraisons ; ceci pour un tarif préférentiel de CHF 30.- /mois ou de CHF 300.-/année. Ces derniers peuvent être délivrés pour les zones bleues.

5. Jeux olympiques de la Jeunesse 2020

Deux jeunes élèves du secondaire, domiciliés à Penthalaz, accompagnés d'une petite délégation municipale, ont porté le drapeau de notre Commune jeudi 19 janvier lors de la manifestation marquant le départ des festivités des JOJ 2020 au Stade Pierre-de-Coubertin à Lausanne. Le drapeau des Jeux, lesquels auront lieu du 9 au 22 janvier 2020, flotte dès lors au mât de la Place Centrale.

M. Freiburghaus prie la commission de recours en matière d'impôts de passer à sa table à la fin de la séance.

La parole est donnée aux Conseillers.

- ✓ M. Daniel Rochat aimerait savoir combien de temps les véhicules avec macaron peuvent stationner sur une place sans être déplacés. M. Piéric Freiburghaus répond qu'il n'y a plus de réglementation. Le stationnement est autorisé durant la validité du macaron. M. Daniel Rochat relève qu'un véhicule au chemin du Mont-Blanc n'a pas changé de place depuis 3 mois. M. Freiburghaus explique que ce parking est situé sur un terrain privé appartenant à la paroisse catholique. Il n'y a pas de mise à ban, la commune ne peut donc pas amender les contrevenants. Il n'y a pas de convention avec le propriétaire. M. Rochat demande qui a fait le marquage des places de parc. M. Freiburghaus explique qu'en vue de discussions permettant d'assimiler cette parcelle du domaine privé au domaine public, la municipalité a entrepris ces travaux.
- ✓ M. Nicolas Chevalier demande si l'adhésion à l'association Coord 21 est gratuite. M. Freiburghaus répond que la cotisation est de l'ordre de CHF 136.- par an. (ce montant a été vérifié par M. Freiburghaus en marge de la séance et corrigé, la cotisation s'élève à CHF 116.—par an)..

Il n'y a plus de question.

M. Didier Chapuis, municipal

1. Piscine

La saison s'est terminée le 16 septembre dernier. Les chiffres de la fréquentation ne sont pas encore connus, mais ils devraient être légèrement en retrait par rapport à l'année dernière.

2. Camping

Comme cela est prévu, la saison du camping se terminera le 30 septembre prochain. Les campeurs ont l'autorisation de remettre en ordre leur parcelle durant la première semaine d'octobre.

3. Patinoire

La responsabilité de la gestion de la patinoire dans le cadre de la municipalité est reprise par M. Pierre-André Ischi.

4. Personnel

La personne initialement intéressée par le poste d'huissier communal a retiré sa candidature. Le poste reste vacant.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

Le marquage de la route de Lausanne est terminé et la végétalisation des îlots va débuter. Quelques soucis à déplorer avec le marquage de la route de Cossonay, qui sont sur le point d'être réglés.

La parole est donnée aux Conseillers.

- ✓ M. Daniel Traini aimerait connaître le timing des travaux de la route de la gare et ceci principalement dans l'idée de s'assurer d'être dans les délais pour obtenir des subsides. M. Ischi répond que le préavis sera à l'ordre du jour du Conseil du mois de décembre et que : « nous sommes toujours dans le tir », les travaux devraient commencer après la neige, début mars. Pour les subsides pas de réponse pour le moment. M. Ischi précise encore que la commune a encaissé CHF 358'600 pour les subsides de la route de Dailens, secteur du haut du village. C'est une bonne surprise sachant que l'on avait budgétisé un montant de CHF 300'000. —

Il n'y a plus de question.

M. Yves Jauner, Municipal

M. Jauner étant absent, c'est M. Ischi qui lit ses communications.

1. ASIVenoge

Le préavis 4/2018 de l'ASIVenoge en vue de la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur la parcelle 109 à Penthalaz a été accepté en date du 3 juillet 2019.

Après étude approfondie, en concertation étroite avec la direction de l'école primaire et les services cantonaux en matière de besoins en locaux scolaires et parascolaires pour la prochaine décennie, il s'est avéré que le programme devait être étoffé d'une UAPE pour 48 enfants de 4 à 12 ans, d'une cantine de 160 places, de locaux pour le service des psychologues, psychomotriciens et logopédistes, d'une infirmerie, d'une salle de gymnastique supplémentaire et des locaux supplémentaires pour la direction de l'école et le secrétariat de l'ASIVenoge. Il sera également tenu compte des besoins complémentaires en surface extérieure de préau et sportives.

La stratégie initiale de développement du projet d'un nouveau bâtiment scolaire prévoyait des mandats d'architecte et d'ingénieurs jusqu'à l'obtention du permis de construire, ceci afin de pouvoir les mener de front avec les études du nouveau plan partiel d'affectation sur la parcelle 109. L'ampleur du nouveau programme scolaire a obligé le comité directeur de l'ASIVenoge à revoir cette stratégie afin:

- a) de réaliser uniquement la phase d'avant-projet qui permettra de vérifier la faisabilité du nouveau programme;

PV Conseil Communal séance du 23 septembre 2019

- b) d'étudier et de chiffrer l'avant-projet d'extension du bâtiment scolaire sur la parcelle 688 à côté de la parcelle 109 pour les locaux PPLS et administratifs;
- c) d'étudier et de chiffrer l'avant-projet de transformations légères du bâtiment scolaire existant;
- d) de pouvoir apporter à l'urbaniste mandaté par la commune de Penthalaz, en charge du nouveau plan d'affectation sur la parcelle 109, les éléments d'information qu'il a besoin pour obtenir l'accord des propriétaires voisins, du Conseil communal de Penthalaz et de l'Etat de Vaud.

La construction est prévue de janvier 2022 à juin 2023.

Le choix de l'entreprise pour le pavillon scolaire provisoire a été attribué à l'entreprise ERNE. La mise en exploitation des 4 classes est prévue pour la rentrée scolaire 2020.

La mise en place de l'horaire continu pour les 7-8P a nécessité la mise en place de la cantine par l'ASIVenoge. Du personnel a été engagé par l'ASIVenoge pour organiser cet accueil de midi.

Une baisse d'élèves fréquentant la cantine midicroque a été constatée en début d'entrée scolaire. Ceci dû à une réorganisation des enclassements des 5-6P dans d'autres communes voisines. Ceci est provisoire pour cette année en attendant la construction du pavillon de 4 classes à Penthalaz.

En ce qui concerne le transport; la rentrée était chaotique. Nous avons rencontré des difficultés dans certains lieux scolaires. Une réorganisation est en cours et sera appliquée pour la rentrée scolaire après les vacances d'automne.

La mise en place des devoirs surveillés sur le site de Penthalaz et Penthaz s'est passée sans problème.

La parole est donnée aux Conseillers.

- ✓ Mme Sylvette Grandchamp, déléguée de l'ASIVenoge, désire apporter un complément d'informations. Elle rappelle qu'un « collège provisoire » de 4 classes sera installé sur la parcelle « Miéville » complexe qui sera en fonction pour la rentrée 2020 et qui coûtera environ 1'500'000.-. Le projet initial de construction d'un collège de 8 classes a été estimé insuffisant. Un nouveau projet avec en plus, une salle de gym, une unité d'accueil pour les écoliers, une cantine, des locaux pour les PPLS est prévu. Mme Grandchamp relève que ce projet, qui en est à l'étape d'étude de faisabilité, est estimé à 15 à 20 millions de francs. Elle regrette que l'argument d'adhésion à la piscine de Cossonay, évitant la construction d'une salle de gym, soit déjà oublié. Le nombre d'élèves croissant et la non homologation de la salle du Cheminet pour les plus grands en sont les causes. Mme Grandchamp désire informer le conseil de l'évolution de ce dossier, et rend attentifs les conseillers de l'importance et de la grandeur de ce projet.
- ✓ M. Nicolas Borgeaud ne comprend pas comment on peut en arriver à ce stade. N'y a-t-il pas des documents signés qui attestent que l'adhésion à la piscine de Cossonay nous dispensait d'une salle de gym ? Réponse, de M. Ischi : aucun document n'a été signé. Le nombre croissant d'élèves ainsi qu'une visite de toutes les salles de gym à disposition dans le groupement scolaire par l'Etat fait ressortir un manque à ce niveau. La salle du Cheminet n'est pas homologuée pour les plus grands. Il va falloir maintenant définir qui va construire cette salle entre l'ASIVenoge ou la commune de Penthalaz. M. Borgeaud regrette que l'on ne prenne pas des mesures pour protéger ce que l'on nous garantit. M. Ischi rappelle que quelque soit le projet, il sera présenté au Conseil qui pourra, s'il le désire le refuser à ce moment.
- ✓ M. Daniel Traini rappelle qu'à l'époque il s'était opposé à l'adhésion de la piscine de Cossonay, non pas parce qu'il était contre le projet, mais parce que la construction d'une salle de gym était bien plus prépondérante pour les citoyens de Penthalaz. Bon nombre d'enfants sont déplacés dans d'autres communes pour faire la gym. La commune avait plus besoin d'une salle de gym que d'une piscine qu'il faudra payer le prix fort durant de nombreuses années. Le Conseil en avait alors décidé autrement à son regret. M. Traini précise que ce sont les grandes communes comme la nôtre qui financent en grande partie cette piscine.
- ✓ M. François Bachmann regrette qu'en tant que conseiller communal, il n'ait pas plus de prise, qu'il ne puisse pas influencer plus sur ces importants dossiers débattus dans les associations intercommunales. Les informations arrivent, mais toujours après les prises de décisions. M. Bachmann, dans cette intervention, ne veut pas se positionner sur une piscine ou une salle de gym, mais sur le processus démocratique. En tant que Conseiller communal peut-on encore intervenir sur les décisions prises dans ces diverses associations intercommunales ou ont-elles pris le contrôle ? Mme Grandchamp répond que deux Conseillers, ainsi que deux municipaux ont été élus pour représenter le Conseil au sein de ces associations. Elle se demande s'il y aurait d'autres manières de fonctionner en demandant par exemple l'avis au Conseil avant la séance intercommunale si cela est possible. M. Bachmann n'a pas de soucis avec la représentation. Il estime toutefois que si l'on doit financer une salle de gym, le conseil devrait pouvoir en délibérer avant qu'elle soit imposée.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg membre de la commission d'urbanisme est interpellé par la réponse de M. Ischi qui dit ne pas savoir qui va payer la salle de gym. Avons-nous une idée de qui va la construire ? M. Ischi répond qu'il ne sait pas, aucune décision n'est prise. M. Zurbrugg relève que ce très gros projet va augmenter la dette par habitant et va influencer également les autres projets pour notre commune principalement le centre communal. Ce sont de gros montants pour lesquels on a donné mandat à l'association. Le Conseil perd le contrôle des montants qui vont entrer dans les comptes. Ce projet, qui va modifier l'urbanisme du village devra passer devant le Conseil qui pourra, s'il le désire refuser ce projet à ce moment-là.
- ✓ M. Didier Chapuis, également délégué à l'ASIVenoge, comprend la position du Conseil, il rappelle que si le sujet nous paraît trop important, les délégués peuvent demander le report du préavis à une prochaine séance. M. Chapuis promet qu'il s'assurera de ne pas partir dans un gros projet les yeux fermés. En ce qui concerne la

PV Conseil Communal séance du 23 septembre 2019

salle de gym, il a souvenir que la piscine permettait de ne pas construire de salle de gym uniquement pour le secondaire, prévu à Penthaz.

- ✓ M. Claude Brocard se pose la question si la densification de cette zone n'est pas surévaluée ? N'y a-t-il pas d'autres parcelles disponibles ? M. Freiburghaus partage ce souci de densification dans cette zone. Avec la révision du PGA, le canton refuse d'affecter d'autres zones en utilité publique notamment les terrains au chemin Rouge, d'autres projets sont prévus sur la parcelle « Miéville ». M. Freiburghaus relève également que la municipalité a eu connaissance de ce nouveau projet « gonflé » uniquement la semaine dernière.
- ✓ Mme la Présidente clôt la discussion en relevant que l'on va encore en reparler. Elle estime que l'on doit avoir confiance en nos délégués et rappelle qu'un conseil supplémentaire peut être organisé si nécessaire.

Il n'y a plus de question.

M. Yvan Rochat, Municipal

Nouvelles de la forêt

La Municipalité a créé, en 2018, un îlot de sénescence au niveau du Bois de Vaux (vieille Venoge).

Début novembre 2019, il sera procédé à la mise en eau de l'ancien tracé de la Venoge, suite aux travaux de renaturation de celle-ci.

Dans le même secteur, la Municipalité a mis en îlot de sénescence (réserve de biodiversité) la parcelle n° 127, située sur le territoire de la Commune de Lussery-Villars.

Sur cette parcelle, suite à une forte attaque de bostryche sur les épicéas, il a été convenu d'abattre tous les résineux s'y trouvant, et de la laisser en biodiversité, répondant ainsi à la demande de la Confédération et du Canton.

***COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Publié le 17 juillet 2019

Environnement

L'année écoulée a vu se succéder des conditions météorologiques très contrastées. Ces épisodes de sécheresse, de canicule et d'intempéries ont affaibli les forêts de certaines régions du canton et favorisent la multiplication des parasites. L'Etat de Vaud et les milieux professionnels suivent la situation de près et adoptent des mesures pour y faire face. Un appel à la prudence est également lancé à la population.

Les périodes de sécheresse, de canicules et d'intempéries de ces 12 derniers mois ont affaibli les forêts vaudoises, en particulier le long du pied du Jura, dans le Chablais et le Nord vaudois. En nombre anormalement élevé, et en hausse par rapport à l'an dernier, des arbres sèchent sur pied ou sont atteints de parasites, à l'image des bostryches qui profitent de conditions favorables pour se multiplier. L'épicéa et le sapin blanc sont particulièrement touchés. Les dégâts dus aux bostryches sont ainsi estimés, à l'heure actuelle, à près de 20'000 m3 répartis à parts égales entre les deux essences. Quant aux volumes directement frappés par la sécheresse, ils sont estimés à près de 7'000 m3 et constitués principalement de résineux.

La forêt communale n'est pas épargnée puisque, au niveau du "Devin", une coupe urgente a été effectuée mi-septembre où environ 180 m3 de résineux ont été abattus suite, là aussi, à une attaque de bostryche, dans le but de limiter les dégâts.

*Communiqué de presse du B.I.C.

La parole est donnée au conseil :

- ✓ M. Stéphane Zurcher demande si la nouvelle balayeuse est déjà en fonction. M. Rochat indique qu'elle est en fonction. Un programme de nettoyage sera établi.
- ✓ M. Eric Joseph demande à ce que le Conseil soit informé de la date de la mise en eau de la Venoge dans son nouveau tracé. Une date sera transmise par le canton.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg précise que cette mise en eau ne doit pas être imaginée comme une ouverture de robinet. L'eau sera détournée à coup de pelle mécanique et entrera dans cette nouvelle zone.
- ✓ M. Yvan Rochat précise que bien que l'entretien des cours d'eau est à la charge des communes, dans le cas de cette renaturation, c'est l'Etat qui prend en charge ce poste.
- ✓ M. Piéric Freiburghaus ajoute encore qu'un nouveau drapeau des JOJ 2020 flotte à la place Centrale. Ce drapeau a été ramené par des élèves suite à une réunion de toutes les communes au stade de Coubertin. Les JOJ se dérouleront du 9 au 22 janvier 2020. Le drapeau flottera jusqu'à la fin des JOJ.
- ✓ M. Antonio Gatto a une question pour M. Jauner, absent ce soir. Serait-il possible de connaître l'avancement des travaux sur le site du tennis ? M. Freiburghaus répond que le chef du service technique pensait que les travaux effectués sur la Venoge il y a quelques années avec la suppression de la chute et la mise en place de l'échelle à poissons, auraient pu être la cause des inondations. Un courrier a été expédié au canton. Trois délégués sont venus sur place. Pour eux les causes des inondations ne sont pas liées à ces travaux et ils ont refusé la prise en charge de la remise en état du site. Un prochain préavis parviendra au Conseil pour la réalisation des travaux nécessaires.
- ✓ M. Nicolas Chevalier demande à la municipalité si elle a déjà entrepris des démarches concernant les panneaux de signalisation qui devront être changés pour fin 2020 selon les nouvelles normes qui seront mises en vigueur. M. Freiburghaus répond que ça suit son cours et que les panneaux seront renouvelés.

PV Conseil Communal séance du 23 septembre 2019

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Préavis municipal n° 2019-34 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020
2. Préavis municipal n° 2019-35 relatif à la mise en conformité des locaux, des installations techniques de la piscine
3. Nomination/Dissolution de Commissions
4. Propositions individuelles
5. Communications de la Présidente

L'ordre du jour sera suivi tel quel aucune remarque n'étant demandée.

1. Préavis municipal n°2019-34 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020

M. Bernard Morel, en remplacement de Mme Cardaropoli, nous lit le rapport de la commission. La discussion est ouverte.

Il n'y a pas de question. La Présidente nous relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2019-34, entendu le rapport de la commission des finances et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2020 conformément aux directives cantonales, de maintenir le taux d'imposition à 74% de l'impôt cantonal de base pour :

1. l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
2. l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales ;
3. l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;
4. de maintenir tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition 2019 pour l'année 2020.

Le préavis est accepté par 40 oui, 1 non et 3 abstentions

2. Préavis municipal n° 2019-35 relatif à la mise en conformité des locaux des installations techniques de la piscine

M. Daniel RoCHAT nous lit le rapport. La discussion est ouverte.

Il n'y pas de question. La Présidente nous relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2019-35, entendu le rapport de la commission des finances et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs à la mise en conformité des locaux des installations techniques de la piscine ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 30'000. —au budget 2019, poste 1706.314.11 ;
3. De financer cette dépense par la trésorerie courante

Le préavis est accepté à l'unanimité

3. Nomination/Dissolution de Commissions

Pas de nouvelle nomination.

PV Conseil Communal séance du 23 septembre 2019

4. Propositions individuelles

- ✓ M. Antonio Gatto, alors que de développement durable est régulièrement abordé, il incite la municipalité à faire des impressions recto verso de ses préavis. La municipalité prend note.

5. Communications de la Présidente

- Mme la Présidente demande aux membres du bureau de rester à la fin de la séance.
 - Dates importantes : Elections fédérales du 20 octobre. La secrétaire rappelle les noms des personnes désignées volontaires par les présidents de groupes pour le dépouillement. Pour le GIP : Ponti Patrizia, Turin Michel, Loichot Crisitna, Roth Stéphanie, Meylan Claude, Antoniono Dolorès, Magnenat Patricia, Grandchamp Sylvette, Borgeaud Corinne, Chevalier Christian.
Pour le groupe SOC : Ravaioli Thibaud Victoria, Cardaropoli Samantha, Meylan Nicolas, Ducommun Christian, Zurbrugg Pierre, Blanc Daniel, De Sa Aurora, Lerch Pascal.
Pour le groupe PLR : Codina Cervelin Valérie, Zbinden Pascale et Claude-Alain.
 - La séance du conseil prévue en octobre est annulée, le taux d'imposition étant voté ce jour. Les prochains préavis seront répartis le plus équitablement possible sur les prochains conseils.
 - Prochain conseil le 9 décembre 2019, séance de préparation le 2 décembre 2019.
 - Les prochaines élections communales auront lieu le 7 mars 2021
- Avant de clore la séance, Mme la Présidente offre une dernière prise de paroles à l'assemblée.
- M. Sandrine Berthoud invite l'assemblée pour un petit apéro.
 - M. François Bachmann informe le conseil qu'il est candidat au National et aux Etats.

Le conseil est clôt à 21h41.

La Présidente

V. Codina

Valérie Codina Cervellin *



La secrétaire

Grandchamp

Sylvette Grandchamp



21. 01. 2020